

**COMITÉ DU BOIS**

**CEE-ONU  
Commission économique pour l'Europe  
des Nations Unies**

**72<sup>ème</sup> SESSION**

**LE MARCHÉ DU BOIS EN FRANCE**

**SITUATION ACTUELLE ET  
PERSPECTIVES À COURT TERME**

Octobre 2014  
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires  
Service de la forêt, de la ruralité et du cheval  
Sous-direction de la forêt et du bois  
Bureau du développement économique

## Table des matières

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois .....	3
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois .	5
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers.....	8
4. Evolution des marchés des produits forestiers .....	10
A. Matière première bois.....	10
B. Bois énergie et politiques de promotion .....	14
C. Produits forestiers certifiés.....	16
D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée.....	18
E. Sciages résineux.....	20
F. Sciages feuillus.....	21
G. Panneaux dérivés du bois.....	22
H. Pâte à papier et papiers cartons .....	23
I. Produits innovants à base de bois.....	24
J. Construction et habitat.....	25
5. Tableaux .....	26

# 1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

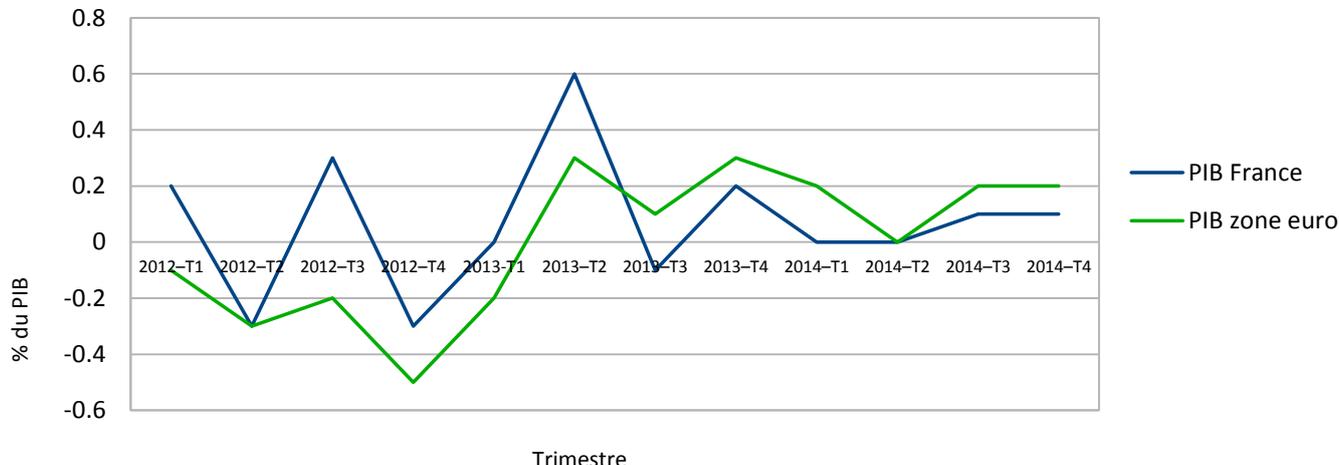
## · Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB) :

Pendant l'année 2013, l'économie française a encore tourné au ralenti, loin de l'accélération constatée dans le reste de la zone euro. Ainsi, le PIB a légèrement augmenté, gagnant 0,3 % comme en 2012. Cette hausse est faiblement tirée par la demande publique qui y contribue à hauteur de +0,4 points. La consommation des ménages ainsi que les exportations soutiennent aussi la croissance. En revanche, la baisse des investissements privés, qui est de nouveau importante en 2013, contribue négativement à l'évolution du PIB.

Cette lente évolution est concomitante de celle de l'activité qui croît à un rythme faible en 2013. Cette évolution est différenciée selon les branches d'activité : si l'activité manufacturière (-0,8 %) et la construction (-1,4 %) se replient, la production de services marchands et non marchands augmente.

Le début de l'année 2014 a été atone pour l'économie française avec une croissance nulle aux premier et deuxième trimestres, alors que la reprise économique se confirme dans le reste de la zone euro. Les projections sont plus encourageantes pour le reste de l'année avec une augmentation de l'activité qui resterait très modeste, de l'ordre de +0,1 %.

Croissance du PIB en France et en zone euro



Source : INSEE, Note de Conjoncture octobre 2014. Pour les 2 derniers trimestres de 2014, il s'agit de chiffres prévisionnels.

## · Emploi et chômage :

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France en 2013 est celui de l'emploi. Ainsi, l'emploi salarié recule légèrement de 0,3 %, ce qui touche en particulier les secteurs de l'industrie, de la construction et des services marchands.

Cette dégradation de l'emploi est contrebalancée par une légère baisse de la population active, ce qui a entraîné une quasi-stabilité du chômage sur l'ensemble de l'année 2013 autour de 9,9 %. Cependant, ce chiffre a progressé en moyenne annuelle par rapport à 2012. Les mesures politiques entreprises par le gouvernement en 2013, comme l'accord sur la sécurisation de l'emploi et les contrats de génération, n'ont donc pas eu d'effets immédiats sur la réduction des chiffres du chômage.

En 2014, le dynamisme des emplois aidés compense partiellement les pertes d'emplois dans les secteurs marchands, permettant une stabilisation du taux de chômage qui pourrait atteindre 10,3 % à la fin de l'année.

- Situation des ménages :

Après une dégradation sensible en 2012, la situation économique des ménages français s'est stabilisée en 2013.

D'une part, leur pouvoir d'achat stagne après avoir diminué de 0,9 % en 2012. Ceci s'explique par une croissance faible du revenu disponible brut des ménages (0,6 %) et un net repli de l'inflation (0,9 % en 2013, 2,0 % en 2012). Cependant, le pouvoir d'achat par unité de consommation continue à diminuer en 2013 (-0,6 %).

D'autre part, la consommation des ménages a légèrement progressé (+0,2 %) après une chute en 2012. Cette consommation est notamment tirée par l'augmentation des dépenses énergétiques, de biens d'équipement et de services marchands. Les dépenses de biens manufacturés, de matériels de transport (dont l'automobile), de produits industriels et de produits agroalimentaires continuent à diminuer.

En 2014, le pouvoir d'achat renouerait avec la croissance (+0,8 %), grâce à la hausse soutenue des salaires réels. Cela s'accompagnerait d'une hausse de la consommation (+0,3 %) et du taux d'épargne (+1,4 points).

- Échanges extérieurs :

Soutenues par le dynamisme du commerce mondial de biens qui amorce une accélération en 2013, les exportations françaises de biens et services progressent de 2,2 % en volume. La France continue aussi à augmenter ses importations qui grimpent de 1,7 % en volume, tirées notamment par les produits manufacturés, les biens d'équipement et les matériels de transport, secteurs dont les importations avaient régressé en 2012. Le solde des échanges extérieurs s'améliore en 2013 de 9,8 milliards d'euros mais, en s'établissant à -31,3 milliards d'euros, il reste largement déficitaire. Début 2014, les exportations françaises ont fortement ralenti (+0,3 % seulement), notamment car la demande adressée à la France en provenance des partenaires non européens a progressé faiblement.

- Finances publiques :

Le déficit public continue à se réduire pour la quatrième année consécutive et atteint 4,2 % du PIB en 2013. Cela s'explique par une hausse plus rapide des recettes publiques (+3,2 %) que des dépenses publiques (+1,9 %). Le ralentissement de la hausse des dépenses se fait aussi à la faveur de la faible inflation constatée en 2013 et de la baisse des taux d'intérêt nominaux. Les administrations publiques centrales contribuent fortement à faire baisser le déficit. C'est aussi le cas des administrations de sécurité sociale dans une moindre mesure, alors que le déficit des administrations publiques locales augmente en 2013, compte tenu du contexte pré-électoral pour les communes.

Au total, la dette publique continue donc à augmenter en 2013 pour atteindre 91,8 % du PIB, soit 1 939,7 milliards d'euros.

## 2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

De nombreuses mesures politiques sont élaborées en France pour dynamiser la filière forêt-bois qui, malgré l'importance de la ressource sur le territoire (la forêt recouvre 30 % du territoire nationale et est donc la quatrième forêt européenne), affiche chaque année une balance commerciale fortement négative. Le déficit a été de 5,6 milliards d'euros en 2013, ce qui représente néanmoins une baisse encourageante de 8 % par rapport à l'année précédente. Les politiques principales exposées ici visent à rendre une viabilité économique à la filière, tout en intégrant les enjeux sociaux et écologiques liés à la gestion forestière et à l'utilisation du bois.

- Encourager la construction de bâtiments en bois

La construction de bâtiments en bois en France imprègne peu les modèles architecturaux traditionnels, excepté dans les régions de l'Est où elle est plus fortement implantée. L'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables, en particulier concernant le stockage du carbone dans les éléments de construction en bois et le remplacement de matières premières non-renouvelables (métal, ciment) que cela implique.

Les politiques françaises se saisissent de cette question de deux manières :

D'une part, dans le but de réimplanter sur le territoire national les activités de transformation et d'accélérer l'industrialisation de l'offre de bois, l'État a élaboré le **plan « Industries du Bois »** qui s'inscrit dans la stratégie « Nouvelle France Industrielle ». Ce plan s'est organisé en 2013 et 2014 autour d'un projet fédérateur : la construction d'immeubles de grande hauteur en bois. Le but est de construire des immeubles de 30 étages d'ici 2030. La réalisation de ce plan nécessitera de lever des freins techniques, réglementaires et culturels et ainsi de faciliter le développement de la filière de la construction en bois dans son ensemble.

D'autre part, le **plan bois-construction** de la Direction Habitat, Urbanisme et Paysages au sein du Ministère de l'Écologie a été prorogé pour la période 2014-2016. Son objectif est triple :

- valoriser dans la construction la ressource en bois feuillus, particulièrement abondante en France mais peu exploitée par l'aval de la filière ;
- améliorer l'attractivité des formations du bois pour développer les compétences et l'emploi au niveau national ;
- promouvoir les solutions bois pour la réhabilitation des bâtiments et aboutir à la proposition de systèmes constructifs performants.

La conjonction de ces politiques devrait permettre de donner un nouvel élan à la construction bois et à la rénovation de bâtiments en France, de même que les évolutions récentes du contexte réglementaire dans une direction favorable (facilitation de l'isolation par l'extérieur, création du label « bâtiment bio sourcé » pour encourager l'incorporation de matériaux renouvelables dans les constructions neuves...).

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Les ambitions du gouvernement français concernant l'évolution de la consommation énergétique du pays sont inscrites dans le **projet de loi sur la transition énergétique**, texte débattu à l'Assemblée Nationale à l'automne 2014. Les objectifs fixés s'inscrivent dans une visée plus globale de lutte contre le changement climatique et concernent la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la baisse de la consommation énergétique finale, la diminution de la consommation d'énergie fossile et l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière devra atteindre 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030 (sous réserve de modification de la loi d'ici son adoption).

La hausse significative annoncée de la part du renouvelable dans le mix énergétique français concerne au premier chef le secteur du bois. En effet, le bois a contribué en 2013 à près de 40 % de la consommation primaire d'énergie renouvelable (elle-même représentant 9,5 % de la consommation énergétique primaire totale). Cette politique volontariste influencera sans aucun doute le marché du bois en augmentant la demande de bois destiné à la production de chaleur et d'électricité.

Cependant, une promotion du bois-énergie peut aussi fragiliser la filière en provoquant un déséquilibre entre la demande et l'offre. En effet, pour être conduite dans un souci de durabilité économique et écologique, une telle politique doit :

- prendre en compte la disponibilité de la ressource pour que la hausse probable de la mobilisation soit compatible avec la gestion durable des forêts ;
- rechercher un équilibre avec la nécessité de hiérarchiser les usages du bois : la transformation en produits bois est plus efficace que sa consommation immédiate en bois de chauffage sur le changement climatique (car elle permet le stockage du carbone sur une plus longue période, stockage récemment reconnu d'intérêt général dans la loi française) ;
- éviter de créer des conflits d'usage du bois qui exacerberaient la détérioration du tissu économique et de l'emploi dans la filière bois.

- Les enjeux commerciaux du secteur bois

Le commerce du bois et de ses produits dérivés, secteur fortement déficitaire en France, est lié aux enjeux de compétitivité économique de la filière industrielle mais aussi à divers enjeux de politique environnementale.

Concernant les importations de bois, le **règlement bois de l'Union Européenne (RBUE)** sera mis en œuvre en France dès la fin de l'année 2014. Les contrôles effectués permettront de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnable pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été voté en septembre 2014, lors de l'adoption de la **Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF)**.

Les préoccupations politiques concernant les exportations de bois visent avant tout à limiter l'impact sur l'environnement et sur la santé humaine des traitements phytosanitaires réalisés sur les bois préalablement à l'exportation. Dans ce cadre, l'agence responsable de ces questions en France (Anses – Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie en juillet 2014 pour évaluer l'importance de cet impact. Le prix payé par les négociants lors d'un contrôle phytosanitaire pour l'exportation a également été augmenté pour permettre aux services administratifs d'approfondir la vérification des conditions dans lesquelles les traitements sont opérés.

- Dynamiser le fonctionnement de la filière

La volonté française d'améliorer la compétitivité de la filière bois s'est traduite en 2013 par l'instauration d'un **Comité Stratégique de Filière (CSF)**, adossé au Conseil National de l'Industrie présidé par le Premier Ministre, dans le but de dynamiser l'activité industrielle de transformation du bois. Les travaux ont abouti à la rédaction d'un contrat de filière prenant en compte les outils de pilotage nécessaires à la filière, le financement et l'accompagnement des entreprises, le développement des emplois et des compétences, l'innovation technique et commerciale, la sécurisation des approvisionnements sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et la contribution de la filière à la transition énergétique. Ce projet de contrat, associant les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les syndicats de salariés et l'État, doit être signé avant la fin de l'année 2014.

En amont du segment industriel de la filière, l'enjeu se concentre sur l'amélioration de l'offre de bois brut qui vient alimenter les usines de première transformation. La forêt française étant particulièrement morcelée (75 % de la surface forestière est répartie entre 3,3 millions de

propriétaires privés), le regroupement de l'offre et des propriétaires est encouragé par le gouvernement. La LAAF adoptée récemment y contribue en mettant à la disposition des propriétaires privés un nouvel outil de gestion durable des forêts à l'échelle géographique du massif, le Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). La loi crée d'autre part un « **fonds stratégique de la forêt et du bois** » (**FSFB**) destiné au développement et à l'accompagnement de l'investissement, et tout particulièrement dans l'amont de la filière.

Ces diverses actions visent à contribuer à l'émergence d'entreprises performantes et à l'amélioration des relations entre les différents maillons de la filière afin de fluidifier et de structurer son fonctionnement d'ensemble.

- Programmes de recherche et développement

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) met en œuvre depuis 2005 le financement de la recherche publique sur projets en France. Les projets de recherche fondamentale privilégiés par l'ANR ne correspondent pas toujours aux besoins de la gestion forestière et à l'aval de la filière. De plus, la dispersion des acteurs intervenant dans le secteur de la recherche forestière rend peu lisible le volet de la politique de recherche et développement en France qui pourrait influencer les marchés du bois. Cependant, les grandes lignes de la recherche française sur la forêt peuvent être établies.

À l'amont de la filière, les programmes de recherche se concentrent sur la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, sur la connaissance fine et régulièrement actualisée de l'état des ressources en biomasse forestière, et sur l'adaptation des forêts françaises au changement climatique. Les résultats de ces recherches, même s'ils sont parfois peu tournés vers l'application directe, peuvent contribuer à augmenter le niveau de récolte, tout en prenant en compte les objectifs et les contraintes environnementales rencontrées par la forêt française.

À l'aval de la filière, les efforts de recherche sont majoritairement rassemblés autour de deux organismes. D'une part, l'institut technique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) oriente sa stratégie de recherche et développement vers la valorisation de la ressource (notamment feuillue), la promotion d'un habitat durable, l'accompagnement des entreprises au service de leur croissance et de leur compétitivité. D'autre part, le pôle de compétitivité Xylofutur, situé à proximité du massif résineux des Landes, travaille en collaboration avec les instituts de recherche dans une logique de transfert direct des connaissances aux entreprises. Les projets financés et labellisés portent sur les produits issus du bois massif, les produits issus des fibres et de la chimie verte, la gestion et exploitation des forêts cultivées.

À l'avenir, la recherche pourra s'orienter davantage vers l'innovation technologique et organisationnelle, le développement de l'utilisation du feuillu dans la construction et les espaces de vie, et le design permettant de différencier les produits français, selon les axes stratégiques identifiés par le CSF.

L'ensemble de la stratégie forestière française, dont quelques éléments ont été présentés ici, sera intégré dans le **Programme National Forêt-Bois** (PNFB) prévu par la LAAF récemment adoptée. Il comportera des volets de gestion durable de la forêt, de recherche et développement pour l'innovation, de fonctionnement économique de la filière, de rayonnement européen et international, et de l'intégration de la forêt dans le territoire national. Les éléments intégrés au contrat de filière constitueront l'une des parties du PNFB.

### 3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Trois grandes thématiques peuvent être considérées comme ayant une influence significative sur le marché global du bois en France : les conditions météorologiques et climatiques, l'augmentation de la conscience environnementale des consommateurs, et l'état du marché du logement et de la construction. Ce dernier point est fortement lié au contexte économique d'ensemble qui, comme indiqué dans la première partie, ne se remet pas encore complètement de la crise économique mondiale survenue en 2008.

- Conditions météorologiques et climatiques

Les événements météorologiques et climatiques ont un impact sur la gestion de la forêt, les possibilités d'exploitation du bois et les travaux de sylviculture. Cela entraîne des conséquences sur l'ensemble de la filière via la disponibilité du bois brut, son prix et la nécessité de recourir à l'importation pour satisfaire la demande ou à l'exportation pour écouler la production. Ainsi, l'hiver 2013/2014 a été exceptionnellement pluvieux en France, rendant peu praticables les sols et restreignant les possibilités d'exploitation forestière dans certaines régions, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Au-delà de ces événements saisonniers, l'influence de certains phénomènes climatiques peut s'étendre sur de plus longues périodes. Il peut s'agir de catastrophes naturelles comme les tempêtes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées.

A plus long terme, la forêt française pourrait subir les effets du changement climatique, notamment en devant faire face à des maladies des arbres et des incendies de forêt qui peuvent avoir un impact sur la quantité produite et sur la qualité du bois récolté.

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France. Le marché le plus impacté est sans nul doute celui du papier et du carton : la consommation de papier journal et d'impression diminue avec les changements sociétaux (utilisation généralisée de supports numériques), et la baisse de la quantité d'emballages utilisés dans le commerce traduit un souci d'économie des ressources partagé par le consommateur et l'industrie.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit aussi par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (écomatériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire national.

- Marché du logement et de la construction

La morosité actuelle du marché du logement et de la construction en France ne peut qu'avoir des impacts négatifs sur le marché du bois.

D'une part, les difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment pour la construction de logements neufs continuent à se faire sentir en 2013 et 2014, avec la diminution du nombre de mises en

chantier et des permis de construire accordés. Le sous-secteur de la construction en bois se contracte moins que le secteur de la construction dans son ensemble, mais ces fluctuations négatives du marché impactent les fabricants de menuiseries et charpentes, ainsi que – dans une moindre mesure – les entreprises de construction en bois. Cependant, le recours au bois peut être tiré vers le haut par l'isolation thermique des bâtiments de par les propriétés techniques intéressantes du matériau.

D'autre part, la stagnation du marché du logement a des conséquences sur d'autres secteurs du marché du bois. La baisse des transactions immobilières induit une diminution du nombre de déménagements, dont dépendent les marchés de l'ameublement et de l'aménagement intérieur, y compris en bois.

Ces éléments conjoncturels sont associés à des effets de mode de plus long terme affectant les préférences des consommateurs, comme la valeur esthétique du bois d'intérieur ou l'utilisation du bois dans le bâtiment.

## 4. Evolution des marchés des produits forestiers

### A. Matière première bois

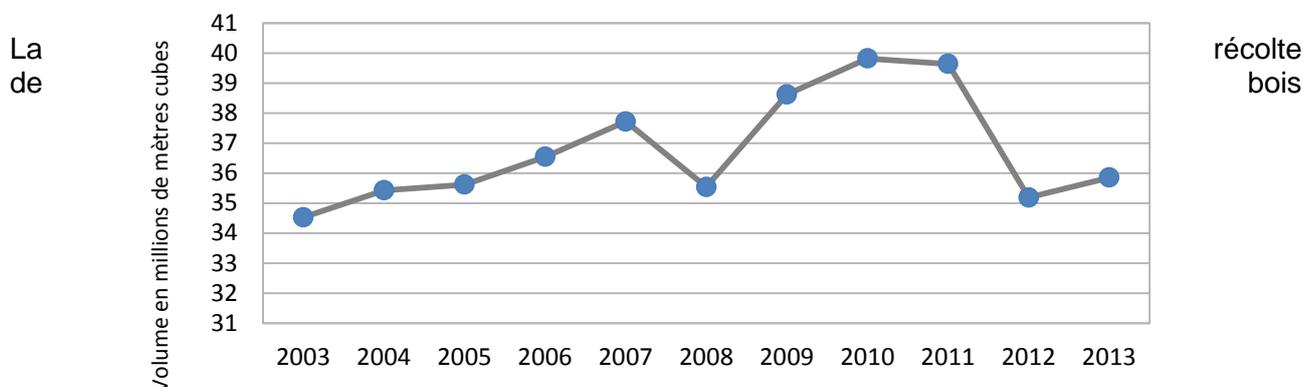
#### · Volume de la récolte

En 2013, la récolte totale de bois commercialisé s'est élevée à 35,9 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce, volume en hausse de 2 % par rapport à 2012. Ce chiffre dépasse de peu (+0,4 Mm<sup>3</sup>) le volume récolté et commercialisé en 2008, avant que la France ne soit touchée par la tempête Klaus, mais n'atteint pas le niveau des récoltes précédant la survenue de la crise économique mondiale (supérieure à 37 Mm<sup>3</sup> en 2007).

Source :  
2014

SSP

Evolution de la récolte commercialisée



d'œuvre (grumes et billons) augmente de 2 % en moyenne mais de fortes disparités sont observées : la récolte de bois d'œuvre feuillu diminue de 2 % (-1 % pour le chêne, -2 % pour le hêtre, -1 % pour le peuplier) alors que, dans le même temps, celle de bois d'œuvre résineux augmente de 3 % avec d'importantes divergences selon les essences (+3 % pour le sapin-épicéa, +6 % pour le douglas, -15 % pour le mélèze entre autres).

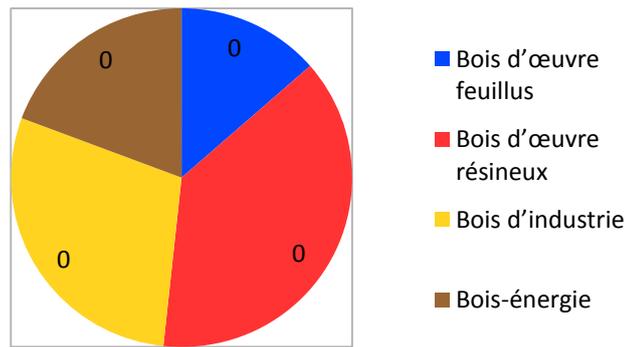
La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue pour sa part de plus de 8 %, notamment du fait de la chute de la récolte en bois de trituration qui s'est amorcée en 2011 (-30 % en 3 ans).

Enfin, la récolte de bois-énergie a bondi de 23 % entre 2012 et 2013, augmentation largement due à celle de la production de plaquettes forestières (+53 %). En une décennie, ce chiffre a été multiplié par trois, passant de 2,3 Mm<sup>3</sup> en 2003 à 6,9 Mm<sup>3</sup> en 2013.

Un mouvement tendanciel de changement de destination d'utilisation du bois est donc observé, du fait de l'augmentation de la demande en bois-énergie : le volume perdu dans la récolte de bois de trituration se retrouve dans le volume de bois récolté destiné à une utilisation énergétique.

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (74 % du total) et de bois de trituration (60 % du total) alors qu'elles ne couvrent que 29 % de la surface forestière française, ces pourcentages étant à peu près stables depuis une décennie.

Répartition de la récolte commercialisée par type de bois En volume, 2013



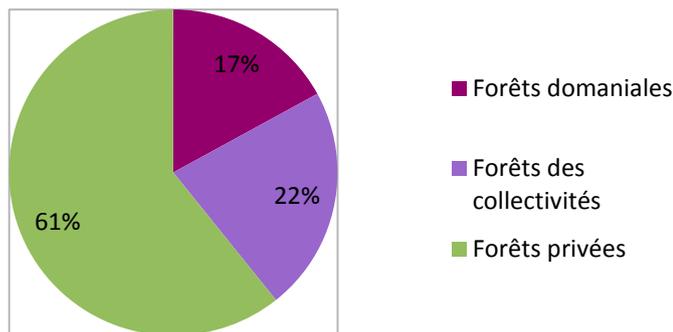
Source : SSP 2014

Les volumes de bois mobilisés en 2013 dans les forêts publiques s'élèvent à 14,1 Mm<sup>3</sup> : 6,1 Mm<sup>3</sup> ont été récoltés en forêt domaniale (propriété de l'État) et 8 Mm<sup>3</sup> sont issus des forêts des collectivités (dont 1,5 Mm<sup>3</sup> délivrés aux habitants de certaines communes forestières pour leur besoin de chauffage au titre de l'affouage). La récolte est en hausse de 6 % par rapport à 2012 en forêt publique, notamment due à la mobilisation progressive des coupes qui avaient été gelées suite à la tempête Klaus de 2009 (notamment en pin maritime et sylvestre).

La forêt publique, gérée par l'Office National des Forêts (ONF), contribue donc à hauteur de 39,3 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale, ce qui reflète la mobilisation relativement faible effectuée dans la forêt privée, caractérisée par son morcellement. Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : ces organisations rassemblent 2 millions d'hectares de forêt (+1,5 % par rapport à 2012) et représentent près de 18,5 % de la récolte nationale de bois, soit 6,62 Mm<sup>3</sup> (+8,5 %).

Néanmoins, ces chiffres concernent la récolte de bois commercialisée : si l'on tient compte des 25,1 Mm<sup>3</sup> récoltés en forêt privée en 2013 pour l'auto-consommation de bois de chauffage et ne passant donc pas par un circuit commercial, la répartition de la récolte entre la forêt publique et privée correspond à la répartition de la surface forestière entre ces deux types de propriétés.

Répartition de la récolte commercialisée par type de propriété En volume, 2013



Source : ONF 2014

- Mode de vente, prix et chiffre d'affaires

En 2013 dans les forêts publiques, 72 % des volumes ont été vendus sur pied et 28 % ont été commercialisés façonnés et vendus bord de route ou livrés usine, cette répartition étant observée depuis 2011. Dans les coopératives forestières, qui représentent une part non négligeable de la forêt privée (cf. supra), la répartition est plus qu'inversée : le bois vendu sur pied représente seulement 7 % du volume total commercialisé et cette part est en diminution constante. La vente par le biais de contrats d'approvisionnement progresse de 6 % en forêt publique en 2013 (atteignant 21 % du total), ce qui s'inscrit dans la stratégie globale de l'ONF.

Après une baisse généralisée des prix de vente de bois constatée en 2012, l'année 2013 a connu une hausse tout aussi globale qui concerne l'ensemble des essences et des types d'utilisation du bois. En ce qui concerne les grumes, l'augmentation des prix a été la plus forte pour le chêne (+12 % dans les ventes publiques), avec une demande soutenue en plot et merrain ainsi qu'en bois de qualité moyenne pour l'export, et pour l'épicéa, ce qui reflète, pour ce résineux, la demande des clients pour un bois plus homogène, plus léger et plus facile à travailler et commercialiser. Les prix du bois de trituration augmentent également, notamment pour les résineux, de même que ceux du bois énergie.

Cette conjoncture économique favorable a conduit à une augmentation du chiffre d'affaires bois de l'ONF de 12 % pour atteindre 477 millions d'euros en 2013. Les coopératives forestières françaises ont elles aussi connu un regain d'activité de + 5,7 % cette année (351 millions d'euros), avec une part du chiffre d'affaires à l'export en diminution.

- Perspectives pour la récolte française

Depuis le début de l'année 2014, la conjoncture reste bien orientée sur les marchés du bois : les prix pratiqués ont poursuivi leur hausse pour l'ensemble des produits et la demande continue d'augmenter en volume, au moins dans les forêts publiques. La situation économique mondiale est favorable, avec notamment une croissance soutenue et un marché de la construction neuve qui reste dynamique aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Russie, en Allemagne et au Royaume-Uni. Néanmoins, ces paramètres ne sont pas aussi positifs en France avec une croissance prévisionnelle d'environ 0,4 %, comme en 2012 et 2013, et une construction de logements neufs au plus bas. Ainsi, l'amélioration potentielle de la conjoncture française provient d'une part de la croissance de la part du bois dans ses domaines d'utilisation, et d'autre part, d'une exportation accrue de grumes et de sciages feuillus.

Enfin, il est à signaler que la pluviométrie exceptionnellement élevée des deux dernières années a réduit les possibilités d'exploitation forestière et peut contraindre les industriels du bois à reconstituer des stocks hivernaux suffisants pour mieux faire face à ces aléas s'ils se produisent à nouveau pendant l'hiver 2014/2015. Cette reconstitution des stocks s'avère néanmoins conditionnée par la bonne santé financière de ces entreprises et de leur capacité à dégager une trésorerie suffisante.

- Les échanges extérieurs de matière première

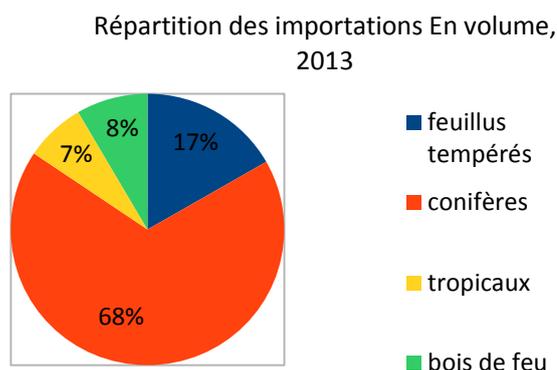
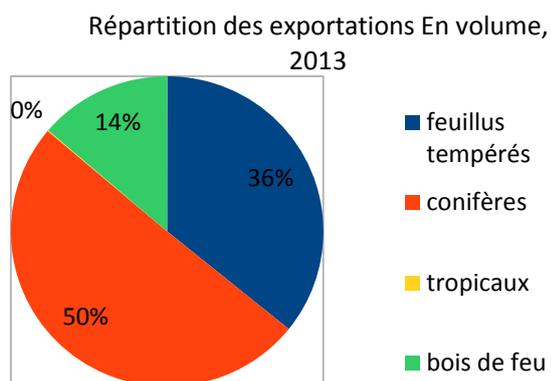
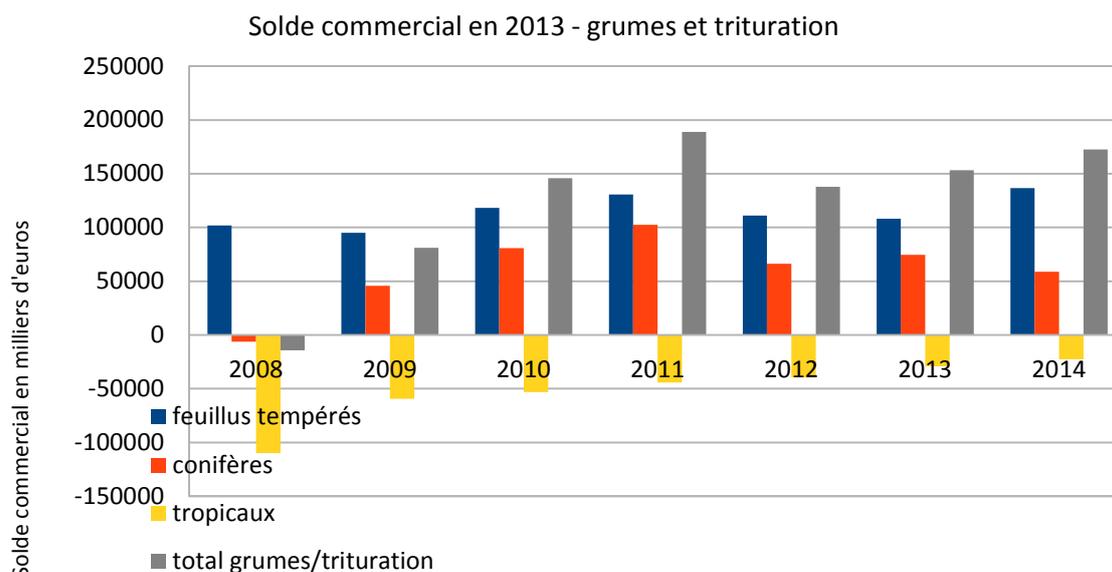
La matière première bois échangée est principalement constituée de bois ronds (grumes, bois de trituration et bois de chauffage). Le solde commercial des échanges de bois ronds est positif en France grâce à la baisse des importations constatée à partir de 2009. Il progresse encore de 13 % sur l'année 2013 pour atteindre 148 millions d'euros équivalant à 4,12 millions de m<sup>3</sup> de bois ronds. Cette amélioration de la balance commerciale se fait à la faveur d'une faible augmentation des exportations (+2 % en valeur) mais surtout à une nouvelle baisse importante des importations (-9 % en valeur).

Les *feuillus tempérés* contribuent positivement à la balance commerciale globale de bois ronds. Du fait d'une baisse des exportations (-2 %) et d'une hausse des importations (+9 %), l'excédent pour ces essences régresse de 3 % en valeur en 2013 pour atteindre 108 millions d'euros, malgré la reprise des exportations de grumes de chêne, après une forte année de baisse en 2012. Les résultats du premier semestre 2014 indiquent cependant une hausse probable des exportations sur l'année et donc une amélioration de la balance commerciale pour les feuillus.

L'excédent commercial apporté par les échanges de bois ronds de *conifères* remonte à 75 millions d'euros en 2013, après une baisse importante en 2012. Concernant les grumes de conifères, les exportations sont stables (+1 %) et les importations diminuent (-5 %). Les échanges de bois de trituration de conifères ont connu une évolution différente : forte augmentation des exportations (+11 %) et augmentation plus timide pour les importations (+3 %).

Le déficit créé par les échanges de bois ronds *tropicaux* diminue de manière continue depuis 2008 : il se réduit en 2013 de 26 % pour atteindre 29 millions d'euros, baisse notamment due à celle des importations. Cette évolution, qui touche particulièrement les grumes (-21 % en volume pour tomber à 79 000 m3), est inéluctable : les pays dont provient le bois tropical, que ce soit en Amérique du Sud, en Asie ou en Afrique, privilégient une stratégie de valorisation de leurs ressources forestières et donc un gain local de valeur ajoutée. D'autre part, les pressions exercées par les ONG contre une utilisation abusive du bois tropical et la concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens sont les facteurs d'explication du recul des importations de bois tropicaux.

Le *bois de feu* apporte pour sa part une contribution positive à la balance commerciale de 8,2 millions d'euros (soit 5 % de l'excédent dû aux échanges de bois ronds), chiffre en baisse depuis plusieurs années, les importations étant en forte augmentation.



Source : SSP

Les importations de bois ronds s'élèvent en 2013 à 1,4 millions de m3 qui sont répartis entre grumes (feuillus tempérés, feuillus tropicaux et conifères) et bois de feu selon le graphique ci-dessus, sur lequel on observe une prépondérance des grumes de conifères (68 %).

Les exportations de bois ronds représentent 5,5 millions de m3, soit 15,3 % de la récolte commercialisée. La hausse de ces exportations en valeur est relativement faible en 2013 mais la structuration de ces exportations change rapidement depuis quelques années : elles se détournent progressivement des pays de l'Union Européenne pour s'orienter vers l'Asie, et en particulier vers la Chine. Ce pays est devenu en 2013 le premier client français pour les bois ronds de conifères (devant l'Italie et l'Allemagne) et a reçu 35 % des exportations françaises de grumes de chêne

(contre 55 % pour l'ensemble de l'Union Européenne).

Concernant les autres produits de l'exploitation forestière (plaquettes, particules et délignures), ils représentent en 2013 16 % des exportations et 30 % des importations françaises de matière première bois en valeur. Ils contribuent positivement à la balance commerciale du secteur avec un excédent de 4 millions d'euros, chiffre en baisse par rapport à 2012 du fait d'une hausse importante des importations de ces produits.

## *B. Bois énergie et politiques de promotion*

La production primaire de bois-énergie a progressé de 9 % en 2013 et atteint donc 10,6 Mtep soit 58 % de la production primaire d'énergie renouvelable thermique. Cette énergie est utilisée à 95 % pour la production de chaleur et à 5 % pour la production d'électricité.

Sur le volet de la *production de chaleur*, la consommation a été tirée par des températures hivernales plus froides en 2013 et par des dispositifs de soutien public aux équipements et à la rénovation thermique. Cela concerne majoritairement le secteur résidentiel, pour qui le bois-énergie représente 80 % de la consommation d'énergie renouvelable. Ainsi, les ventes d'appareils de chauffage au bois augmentent de 7 % par rapport à 2012, notamment grâce au dynamisme des marchés du poêle à bois et des chaudières. Cependant, la meilleure performance des nouveaux appareils vient modérer la hausse de la consommation de bois-énergie constatée.

Les aides publiques visant à encourager l'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur en France se concentrent sur les acteurs industriels et sur le secteur du collectif/tertiaire. Cette politique de promotion du bois-énergie et des énergies renouvelables en général s'est traduite notamment par la création d'un Fond Chaleur Biomasse en 2009. Ce dispositif, qui consiste en des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable, est fortement orienté vers la contribution du bois dans l'augmentation de la part des énergies renouvelables mais il concerne également l'énergie solaire et la géothermie. Les crédits alloués à ce Fonds vont être doublés pour atteindre à partir de 2017 un montant annuel de 420 millions d'euros.

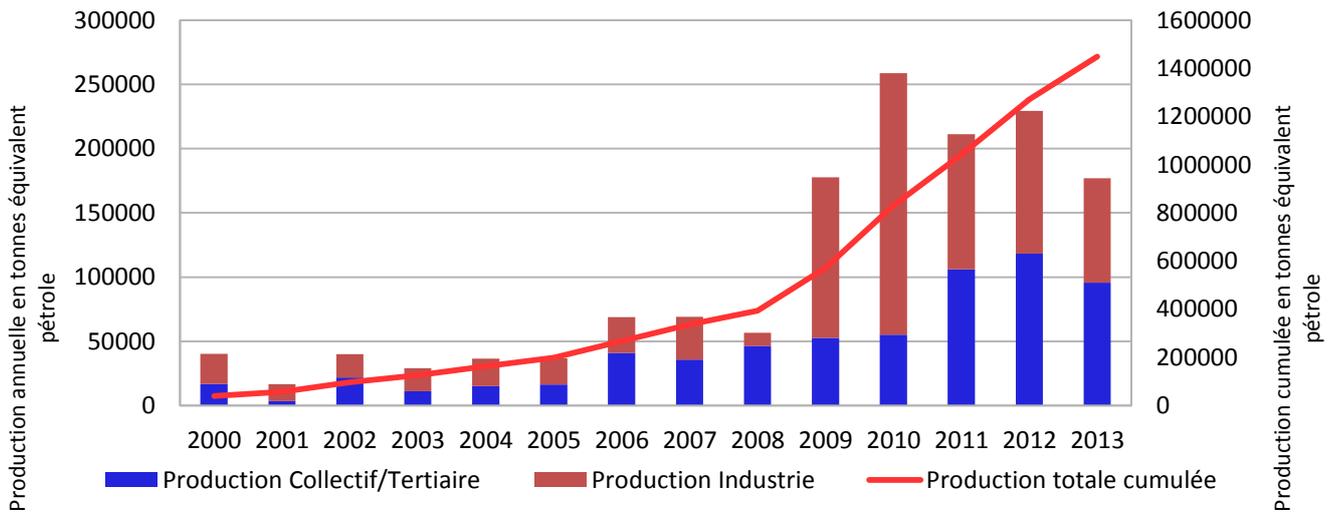
Entre 2009 et 2013, les financements gérés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), qu'ils s'inscrivent dans le cadre du Fonds Chaleur (installations de plus de 100 tep) ou dans le cadre d'un cofinancement régional (petites installations), ont permis d'aider 1960 installations de production de chaleur grâce à la biomasse. Elles produisent au total 1 054 200 tep et sont réparties entre le secteur industriel, et les secteurs tertiaire et d'habitat collectif.

Ces financements ciblent à la fois des projets biomasse de taille moyenne dont la production est inférieure à 1 000 tep mais aussi des installations de plus grande ampleur par le biais d'un appel à projet « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT). Sur la période 2009-2013, ce programme spécifique a concerné 107 installations produisant au total 578 300 tep ; il s'agit quasiment pour moitié d'installations dans des industries agroalimentaires. L'appel à projets le plus récent a retenu, en 2013, 14 nouveaux projets pour une production thermique totale de 73 200 tep.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité de production financée par les programmes bois-énergie de l'ADEME entre 2000 et 2008 puis par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2013. La montée en puissance de ces investissements est nette depuis le lancement de ce dispositif, avec une concentration accrue sur les projets dans les secteurs collectif et tertiaire depuis 2011.

Ces chiffres correspondent aux productions prévisionnelles étant donné qu'il y a un délai d'environ 2 ans entre l'octroi d'un financement et la mise en fonctionnement effective de l'installation de chauffage, et que certains projets sont abandonnés en cours de route. La production prévisionnelle financée annuellement se lit sur l'échelle de gauche, et la production cumulée depuis le début des programmes de financement s'inscrit sur l'échelle de droite.

## Production prévisionnelle des projets financés 2000 - 2013



Source : ADEME 2014

Sur le volet de la *production d'électricité* à partir de bois, l'augmentation a été de 118 ktep en 2013. Le développement à grande échelle de production d'électricité à partir de biomasse est facilité entre autres par les appels à projets lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui visent à encourager en particulier les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). Quatre appels à projets ont été initiés en 2003, 2006, 2009 et 2010. L'éligibilité des projets était jugée sur des critères de puissance (seuil minimal par installation entre 3 et 12 MW selon les éditions), de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Au vu de l'ampleur de certains projets, le lancement du programme de 2010 s'est accompagné de la mise en place de cellules régionales sur la biomasse afin de permettre un développement maîtrisé de la collecte de biomasse locale.

Cette politique a permis la montée en puissance de l'utilisation du bois-énergie et a aidé la structuration de la filière d'approvisionnement en biomasse, qu'il s'agisse de plaquettes forestières (qui représenteront en 2015 près de 40 % de l'approvisionnement des installations, soit 4,5 Mt/an), de granulés ou de bûches. Ce phénomène est concomitant, et sûrement corrélé, à la hausse des prix du bois-énergie d'origine sylvicole constatée depuis la fin de l'année 2012 et qui se poursuit en 2014. Cette augmentation, qui concerne notamment le bois rond et les plaquettes forestières, présente des disparités régionales importantes qui découlent de l'inégale répartition géographique de la surface forestière et donc de la disponibilité du bois.

Le marché en expansion du bois-énergie présente donc un défi intéressant pour la filière. Cependant, des craintes sont exprimées de la part de ses acteurs, dont certains membres redoutent l'organisation d'un nouvel appel à projets sur la cogénération biomasse. En effet, si la demande en bois-énergie continue à augmenter sans qu'elle soit accompagnée d'une hausse de l'offre de bois brut issu de la récolte française, la disponibilité locale du bois pour les industries françaises de transformation risque de se tarir et de rendre plus difficile l'approvisionnement du reste de la filière, entraînant de ce fait une détérioration de la balance commerciale du secteur qui se verra contraint d'importer du bois en plus grande quantité.

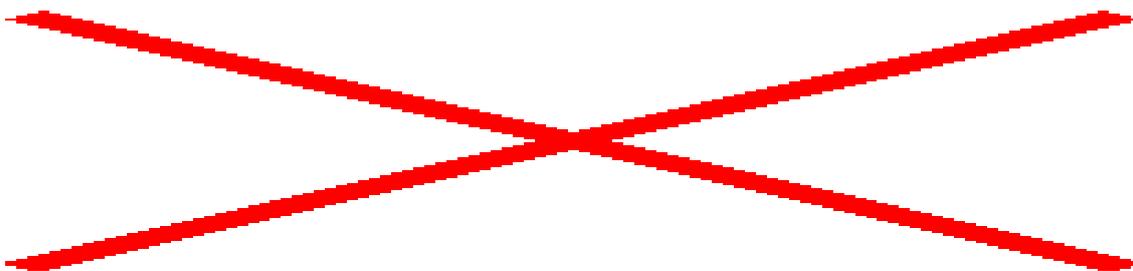
### C. Produits forestiers certifiés

Le dynamisme des deux acteurs de la certification des produits forestiers en France, PEFC France et FSC France, est indéniable, tant en termes de surface certifiée que d'entreprises ayant une chaîne de contrôle certifiée.

Le standard national de certification par PEFC France est établi depuis 2012 et il sera révisé en 2017. De son côté, FSC France travaille activement à l'élaboration de son propre standard national : il sera opérationnel courant 2015 et permettra de faciliter la certification de nouveaux propriétaires et gestionnaires. Deux consultations publiques seront organisées dans les prochains mois dans le cadre de l'élaboration de ce schéma.

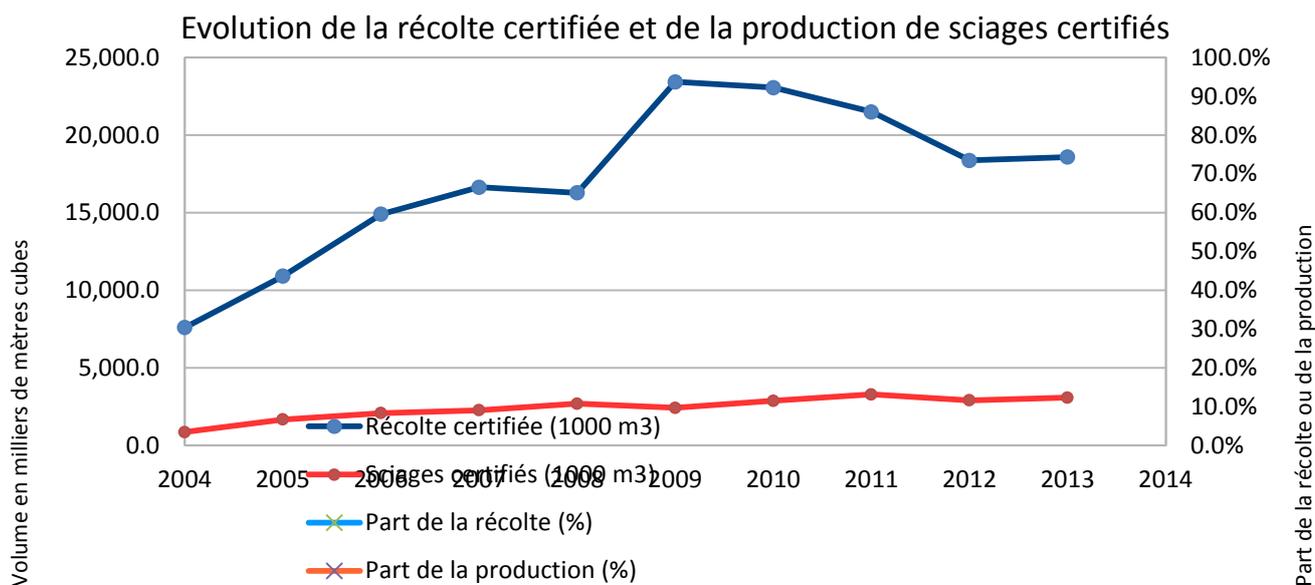
Le tableau suivant présente l'évolution des statistiques relatives à la certification forestière en France. Les chiffres concernent la France métropolitaine et sont établis au début du second semestre de l'année indiquée. À cela, il faut donc rajouter les 2,4 millions d'hectares certifiés par PEFC dans la forêt domaniale de Guyane.

*Source : PEFC France et FSC France*



La certification par PEFC France est donc prédominante. Elle représente 33,5 % de la surface forestière en métropole. Il s'agit à 30 % de forêt domaniale, à 30 % de forêt des collectivités et à 40 % de forêt privée. Les entreprises certifiées PEFC relèvent pour plus de 90 % d'entre elles du secteur industriel : les domaines du papier-carton (distributeur, imprimerie, pâte et papier), de l'exploitation et du sciage, du négoce et de la seconde transformation pour la construction et l'ameublement sont fortement représentés.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur une période de 10 ans de l'importance de la certification dans l'exploitation forestière et dans l'activité de sciage en France (les volumes sont représentés sur l'échelle de gauche et le pourcentage sur l'échelle de droite). L'année 2013 a connu une augmentation de la récolte certifiée qui s'établit à 18,6 millions de mètres cubes de bois ronds sur écorce. Malgré cette hausse, la part du bois certifié dans la récolte totale commercialisée continue de diminuer mais de manière ralentie et atteint à présent 51,8 %. Cela vient cependant renverser le mouvement de baisse de la récolte certifiée observé suite à l'année 2009 qui avait connu un pic du fait de la récolte des chablis de la tempête Klaus. En ce qui concerne les sciages certifiés, leur volume et leur part dans la production totale augmentent en 2013 pour atteindre respectivement 3,1 millions de mètres cubes de sciages et 38,9 % du total, après une baisse constatée en 2012.



Les deux organismes de certification portent leurs efforts sur la communication et l'information auprès de différents publics : les consommateurs qui reconnaissent les labels FSC et PEFC, notamment grâce à leur forte visibilité sur le papier et les emballages ; les acteurs forestiers intéressés par la mise en place et la certification d'une gestion forestière responsable ; les entreprises susceptibles de certifier leur chaîne de contrôle, notamment dans le secteur du bâtiment ; les acteurs de la distribution qui peuvent augmenter la mise en valeur des produits certifiés et ainsi accentuer la sensibilisation du grand public ; les acheteurs publics, comme l'État et les collectivités, qui font appel à la certification pour renforcer leur démarche responsable et durable dans la passation de marchés publics.

La certification peut procurer un avantage commercial aux exploitants et entreprises qui y adhèrent, notamment grâce aux préoccupations croissantes de développement durable des consommateurs. La demande de certification, déjà forte dans le papier et l'emballage, pourrait de ce fait se développer dans d'autres secteurs, comme celui des panneaux et de la construction. L'inconvénient de ce succès est l'apparition d'utilisations abusives des labels de certification, phénomène contre lequel PEFC France et FSC France luttent activement pour garantir à leurs adhérents un réel bénéfice.

La croissance de la certification pourra aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Selon la reconnaissance donnée à la certification dans le cadre de l'exigence de mettre en place un système de diligence raisonnée, la certification pourrait faciliter la conformité des entreprises certifiées avec la législation européenne, et leur donner un avantage sur le marché du bois en France. Pour faire du RBUE un levier favorable à la certification forestière, PEFC France a par exemple fait évoluer ses règles de chaîne de contrôle et édité une brochure à l'attention des entreprises certifiées pour les sensibiliser à cette nouvelle réglementation.

## *D. Produits transformés dérivés du bois et produits à valeur ajoutée*

- Fabrication de meubles et sièges en bois

L'activité de fabrication de meubles tous matériaux confondus (bois, métal, plastique) et destinés à la fois à un public professionnel (bureaux, armoires de bureau, meubles de magasin) et à un usage domestique (meubles et sièges d'aménagement intérieur ou extérieur) a diminué en 2013 avec une baisse des facturations de ces entreprises de plus de 4 % (pour atteindre 4,7 milliards d'euros). Le marché avait déjà connu une baisse d'activité de 5 % entre 2011 et 2012.

Les meubles fabriqués en bois suivent inexorablement cette tendance générale : en 2012, les facturations des entreprises positionnées sur ce marché avaient suivi la baisse du secteur de l'ameublement en général, mis à part pour les produits professionnels et pour les meubles de cuisine. Le dynamisme de ces activités étant clairement lié à celui des transactions immobilières et des constructions neuves, les difficultés rencontrées en 2013 s'expliquent notamment par la morosité du secteur du logement.

Les meubles et les sièges en bois font partie des secteurs les plus déficitaires de la filière bois puisque, avec un peu moins de -2 milliards d'euros, ils contribuent fortement au déficit de la filière, qui s'est établi à -5,6 milliards d'euros en 2013. Ce déficit a cependant diminué en 2013 de 15 % de par la baisse drastique des importations liée à la contraction de la consommation nationale. Les produits qui contribuent le plus à ce déficit sont les meubles d'aménagement intérieur pour les particuliers (notamment les meubles pour chambres, séjours et salles à manger, les meubles de cuisine ainsi que les sièges en bois rembourrés). Les importations proviennent à 73 % de l'Union Européenne et la part de la Chine a régressé légèrement en 2013 pour s'établir à 16 %.

- Fabrication d'éléments en bois pour la construction

Le dynamisme de l'industrie de fabrication de menuiseries, de charpentes et de parquets est fortement dépendant de l'état du marché national de la construction, et son chiffre d'affaires est fortement relié au nombre de mises en chantier annuel. La crise de la construction française, qui perdure depuis quelques années, a donc fortement impacté le secteur en 2013, en entraînant une baisse de près de 4 % de son chiffre d'affaires (qui est donc de 2,7 milliards d'euros de facturations en 2013), et cette influence négative risque de se faire sentir de manière encore plus intense en 2014. Les produits qui peuvent prendre des parts de marché à d'autres matériaux de construction (l'ossature bois) ou qui sont utilisés dans la réhabilitation de bâtiments (fenêtres) souffrent moins de cette soumission au marché de la construction.

Le secteur présente un déficit commercial de 353 millions d'euros en 2013, qui s'améliore de près de 7 % par rapport à 2012 du fait de la contraction des échanges commerciaux sur l'ensemble des produits issus du travail mécanique du bois. Les sous-secteurs les plus déficitaires sont les ouvrages de charpentes, notamment avec l'importation de produits reconstitués dont la production est peu développée en France, ainsi que les fenêtres (augmentation des importations en particulier depuis la Pologne), les portes et les parquets.

- Emballages en bois (hors emballages en papier-carton)

En 2013, l'utilisation du bois représente 11,5 % du chiffre d'affaires du secteur de l'emballage (soit environ 1,9 milliards d'euros), secteur lui-même dominé par le plastique (42 %) et le papier-carton (30,5 %). Les facturations totales opérées par les entreprises de fabrication d'emballages en bois ont progressé de 1,5 % en 2013 par rapport à 2012.

Le marché de l'emballage en bois est divisé en quatre débouchés principaux, dont la répartition en chiffre d'affaires était la suivante en 2012 : la production de palettes et de caisses-palettes constitue la part de marché la plus importante (38 %), suivie par les ouvrages de tonnellerie (29 %), les emballages pour le transport industriel (20 %) et les emballages légers pour les produits

alimentaires (13 %).

Le *secteur des palettes et caisses-palettes* a atteint un chiffre d'affaires de 685 M€ en 2012, production réalisée par environ 650 entreprises qui mettent environ 25 % de palettes neuves sur le marché, le reste étant issu de reconditionnement. Ces acteurs sont répartis sur le territoire national, les fabricants étant plutôt localisés dans les régions forestières et les reconditionneurs dans les zones à forte activité économique. Le marché est encore relativement atomisé en entreprises de moyenne ou petite taille. Cependant la tendance au regroupement se confirme, les acteurs de dimension nationale, voire internationale, ayant encore augmenté leur part de marché en 2013. Le secteur est lié à la demande en produits industriels et sa vitalité dépend donc entre autres de celle des marchés de la construction (atone en France ces dernières années), de l'automobile (qui connaît une légère reprise) et de la grande distribution. Depuis le début de l'année 2014, le secteur fait face à une augmentation du prix de la matière première. Les échanges commerciaux sont globalement stables dans ce secteur de production entre 2012 et 2013, avec néanmoins une hausse de 5 % en valeur des importations de palettes.

Le *secteur des ouvrages de tonnellerie* dégage en 2013 un chiffre d'affaires de 331,7 M€ (+1 % par rapport à 2012) pour 532 990 fûts (+1,5 %). La production commercialisée en France se tasse notamment du fait de vendanges moins volumineuses ces dernières années. La croissance de la commercialisation est toujours tirée par des exportations croissantes en volume (+5,3 %) et en valeur (+5,8 %) : elles représentent, en 2013, 67 % des volumes produits et 70 % du chiffre d'affaires des tonnellerie françaises. Les États-Unis constituent le marché principal (environ 30 % de la valeur exportée) devant l'Italie, l'Espagne et l'Australie. Cependant, la croissance de ces marchés traditionnels s'essouffle avec l'apparition de nouveaux marchés, dont les performances restent à confirmer au cours des années à venir (Chine, Inde...).

Le *secteur des emballages industriels* (caisses sur mesure et caisses en bois scié, tous volumes) a connu un regain d'activité entre 2011 et 2012, son chiffre d'affaires ayant augmenté de 4,7 % pour atteindre 353 M€. Les entreprises françaises d'emballage industriel en bois, qui regroupent plus de 4000 salariés, travaillent à 90 % pour l'exportation. Tributaires des fluctuations générales de l'économie française ainsi que des réglementations contraignantes régissant les échanges internationaux, les professionnels ont tendance à se regrouper et à diversifier leurs activités en amont ou en aval.

Celui des *emballages légers* (cageots, boîtes à fromages et emballages pour fruits et légumes) a, pour sa part, vu son activité annuelle ralentir en 2012 (- 3,5 % pour tomber à 234 M€) et en 2013 (- 3 %). Les conditions climatiques et leur impact sur la production agricole, débouché principal des emballages légers, ainsi que les difficultés connues par l'ostréiculture, utilisatrice de bourriches en bois, expliquent en partie cette baisse. La tendance à l'utilisation de bacs plastiques dans la grande distribution, plus pratiques d'utilisation et réutilisables, renforce ce mouvement. Cependant, au début de l'année 2014, le secteur a montré une belle capacité de rebond économique (+4 % au premier semestre) mais si la conjoncture négative se poursuit, l'année 2015 ne sera pas aussi optimiste.

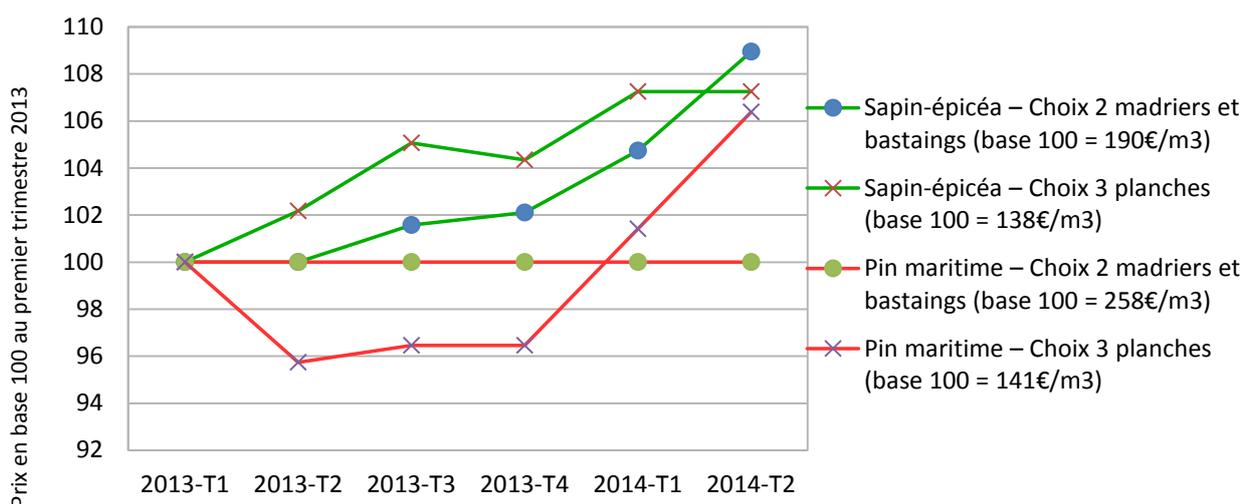
Les échanges dans l'ensemble de ces deux secteurs progressent légèrement en 2013, et la balance commerciale s'améliore grâce à l'augmentation de 15 % en valeur des exportations vers l'Europe.

## E. Sciages résineux

L'activité des scieries produisant majoritairement des sciages résineux a légèrement ralenti au cours de l'année 2013, avec une production totale en diminution de 3 % pour atteindre 6,5 millions de mètres cubes. Cette baisse fait suite à une chute plus importante encore constatée entre 2011 et 2012 (-6 %). La tendance observée affecte indifféremment la production de sciages destinée à l'export et celle destinée au marché français. En revanche, une distinction doit être notée selon le nombre d'employés : la baisse d'activité est ressentie plus durement par les petites scieries de résineux, en particulier celles qui emploient moins de 20 salariés, tandis que les scieries de plus grande taille ont vu leur activité s'intensifier légèrement en 2013. L'année 2013 se solde cependant par une légère reprise de l'activité des scieries de résineux, grâce au débouché de la rénovation dans le domaine de la construction qui nécessite un service de proximité tel que l'offrent les scieries françaises.

Après des baisses de prix constatées en 2012, une faible hausse est intervenue en 2013 et elle semble se poursuivre au premier semestre 2014. Elle touche en particulier les essences et les qualités des sciages les plus produits en France, à savoir les sciages de sapin-épicéa et de pin maritime de choix 2, 3 et 4 : ces deux catégories de produits représentent à elles seules plus de 63 % de la production de sciages résineux en 2013.

Prix sciages sapin-épicéa et pin maritime



Source : CEEB

Les importations de sciages résineux ont continué à diminuer en 2012 : avec une baisse de 8 % en volume et en valeur, elles atteignent à présent 2,2 millions de mètres cubes soit 580 millions d'euros. Cette tendance à la baisse des importations, concomitante à une hausse de 28 % en valeur des exportations (qui restent cependant marginales avec un montant de 101 millions d'euros), contribue à l'amélioration de la balance commerciale associée à ces produits : le déficit des sciages de conifères atteint 478 millions d'euros (-13 %). La consommation apparente de sciages de résineux en France a donc de nouveau reculé en France en 2013 d'un volume de plus de 300 000 mètres cubes

Ainsi, la redistribution des cartes sur le marché français des bois résineux de charpente se poursuit au profit des scieurs français. Ce mouvement a été accentuée ces dernières années par la fin des bois de chablis provenant aussi bien de Suède que d'Allemagne et par les hausses significatives des prix des grumes auxquelles les producteurs de ces pays sont confrontés. L'Allemagne reste néanmoins le premier fournisseur du marché français de sciages résineux, avec un peu moins de 510 000 mètres cubes.

La diminution des importations de sciages résineux destinés à la construction en bois est compensée par une augmentation des importations de produits techniques plus élaborés ayant la

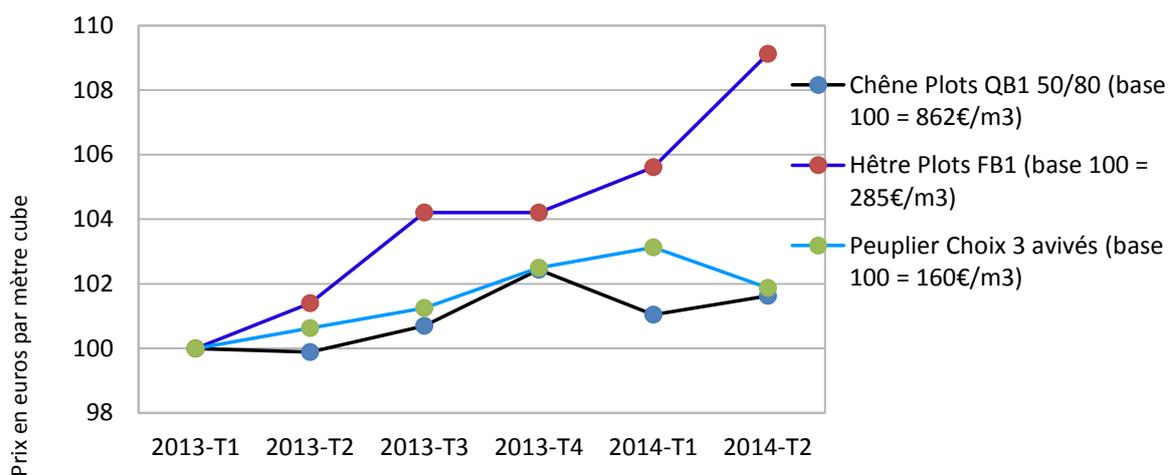
même fonction : il s'agit entre autres des lamellés collés, des poutres en I, des bois massifs aboutés, des contre collés, ou des panneaux multi-plis structurels. Leur montée en puissance ne compense cependant pas le recul des importations de sciages bruts, ni en volume ni en valeur.

## F. Sciages feuillus

L'activité des scieries ayant une production à dominante feuillue s'est légèrement dégradée en 2013 (-0,5 % en chiffre d'affaires), mais elle reste dynamique, notamment pour les produits destinés à l'exportation. La légère reprise observée à la fin de l'année est portée uniquement par les scieries de plus de 20 employés. La production totale de sciages feuillus s'établit donc en 2013 à 1,31 millions de mètres cubes, en hausse de 5 % par rapport à 2012. L'année 2012 avait connu une forte baisse de la production et, malgré la hausse actuelle de la production, le niveau de 2013 n'atteint pas celui de 2011 qui atteignait 1,38 millions de mètres cubes. Cette production est couverte à 45 % par les sciages de chêne et à 28 % par ceux de hêtre.

Les prix des sciages de feuillus produits en France ont connu une hausse globale en 2013 qui se poursuit en 2014, même si elle est plus modérée pour certains produits que pour d'autres. Cela est illustré par le graphique suivant qui montre l'évolution des prix pour des sciages de choix 1 pour les essences de hêtre et de chêne, ainsi que pour les sciages de peuplier de choix 3, trois produits représentatifs de la production française de sciages feuillus.

Prix sciages feuillus 2013/2014



Source : CEEB

L'excédent commercial dégagé par les échanges de sciages de feuillus tempérés se détériore légèrement en 2013 pour atteindre 49 millions d'euros. Les importations augmentent notamment pour les sciages de hêtre (+8 %) et les exportations sont quasiment stables. En ce qui concerne les sciages de chêne, l'Allemagne reste le premier fournisseur de la France (18 % des importations), suivie par l'Ukraine.

Les importations de sciages de feuillus tropicaux connaissent une nouvelle baisse en 2013 (-7 % en valeur pour atteindre 161 000 mètres cubes), recul néanmoins plus faible qu'en 2012. L'Afrique reste le premier fournisseur de la France et, malgré une perte de vitesse importante, elle représente toujours 38 % des importations françaises. Ainsi, la typographie des échanges de bois tropicaux se modifie au profit du gain de valeur ajoutée dans les pays producteurs : les grumes et plots sont importés dans une moindre mesure alors que les avivés les ont remplacés dans les achats français de sciages de feuillus tropicaux.

Les débouchés des sciages de feuillus sont nombreux à l'exportation mais les scieurs mènent des actions visant à sécuriser leurs débouchés locaux ou à en trouver de nouveaux, comme les

produits de seconde transformation, les traverses ferroviaires (contrat récemment passé avec les gestionnaires des infrastructures ferroviaires) ou encore le bardage.

## *G. Panneaux dérivés du bois*

- Panneaux de fibres et de particules

En 2013, l'activité de fabrication de panneaux de particules a ralenti (-0,6 %) par rapport à l'année 2012, tendance qui est encore plus prononcée pour la production d'OSB (« Oriented Strand Board », -1,2 %) qui représente moins de 9 % de la production totale de panneaux de particules. La capacité des unités de production de panneaux de particules atteint les 3,8 Mm<sup>3</sup>, qui comprennent les 360 000 m<sup>3</sup> de la seule usine de fabrication d'OSB en France. Cette capacité de production est dévolue à 60 % aux panneaux de particules bruts. Les perspectives peu encourageantes laissent présager une nouvelle baisse d'activité en 2014 pour ce secteur, qui doit faire face à une augmentation des coûts de production, liée au prix des matières premières, ce qui entraîne pour les industriels des pertes financières sur l'ensemble de leurs activités.

La diminution de la production a aussi concerné l'industrie des panneaux de fibres, à la fois sur le marché du MDF (« Medium Density Fiberboard ») et du panneau de fibres durs. La capacité de production du MDF est en augmentation en 2013 avec 915.000 m<sup>3</sup> mais elle devrait décroître en 2014. Cette production est principalement constituée de panneaux bruts MDF d'une épaisseur comprise entre 5 et 9 mm destinés à la fabrication de parquets stratifiés.

Les industries des panneaux de fibres et des panneaux de particules ont des performances différentes ce qui induit une balance commerciale déficitaire pour la première (-139 millions d'euros, avec une légère amélioration par rapport à 2012) et une balance commerciale excédentaire pour la seconde (+134 millions d'euros si on inclut les panneaux en particules ligneuses, avec cependant un recul important des exportations des panneaux de particules de bois).

- Panneaux de contreplaqués

En 2013, la production de panneaux de contreplaqués a quasiment retrouvé son niveau de 2011 : après une chute de 5 % en 2012, celle-ci a augmenté de 8 % cette année, malgré une baisse légère de la production de contreplaqués tropicaux qui représente environ 40 % de la production totale.

La baisse de consommation apparente (-9 %) en 2013 s'explique en grande partie par la baisse des importations qui ont chuté de 9,8 % par rapport à 2012 pour atteindre un volume estimé de 425 000 m<sup>3</sup>. Cela contribue à l'amélioration de la balance commerciale du secteur, qui s'établit à 109 millions d'euros (amélioration de 7 % en 2013). En revanche, la baisse des importations en valeur n'est que de 4 %, ce qui traduit un renchérissement relatif des produits importés. Les panneaux de contreplaqués importés sont majoritairement fabriqués en bois feuillus (40 % en feuillu tempéré, 35 % en tropicaux, 25 % en résineux). Déterminer les lieux de fabrication des contreplaqués importés en France n'est pas évident, car des quantités non négligeables en provenance de pays tiers entrent sur le marché communautaire en passant par le Bénélux. Cela implique que le volume importé fabriqué en Chine (environ 86 000 m<sup>3</sup> soit 20 % du total), qui reste le premier pays extra-européen sur le marché français, est certainement sous-estimé.

## H. Pâte à papier et papiers cartons

- Consommation en baisse, avec des divergences selon les produits

La légère amélioration du contexte économique en 2013 s'est traduite par un repli moins marqué que prévu de la consommation apparente de papiers et cartons, qui s'est élevée en France à 8,9 millions de tonnes sur l'année (-3,1 %). Cette baisse intervient après un recul de la consommation des papiers et cartons de 5 % en 2012.

Les différentes sortes de papiers et cartons sont affectées à des degrés divers par cette baisse. Elle est plus accentuée pour les papiers à usages graphiques (-5,5 %), et en particulier pour les papiers de presse (-7 %). Cela suit une tendance de fond dans les pays développés, du fait de la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Quant aux papiers et cartons d'emballages, la consommation apparente diminue de manière beaucoup moins marquée (-1,1 %), malgré une forte baisse pour les papiers d'emballage souple (-5,7 %), compensée par le faible recul des papiers pour ondulé (-0,8 %) et des cartons plats (-0,5 %). La consommation apparente des papiers d'hygiène est, pour sa part, en croissance sensible (+1,8%).

- Une production quasiment stable

Avec un peu plus de 8 millions de tonnes, le volume de papiers et cartons produit en 2013 enregistre une faible baisse de 0,7 % par rapport à 2012 (après -5,2 % l'année précédente).

La production de papiers à usages graphiques, qui a été très affectée par la fermeture de sites industriels, s'est plus fortement contractée en 2013, avec un recul de 6,1 %. Parmi ces produits, le recul de la production des papiers de presse (-13,2 %) est plus marqué que celui des papiers d'impression-écriture (-0,7 %) dont la production a été renforcée par le démarrage d'un nouveau site. Soutenue par une bonne utilisation de l'outil de production et par le redémarrage de trois usines, la production des papiers et cartons d'emballage affiche une forte croissance en 2013 (+3,1 %). La production de papiers d'hygiène s'inscrit sur la même tendance haussière (+1,3%).

Une comparaison européenne montre que le recul de la production française de papiers et cartons est inférieur à la moyenne européenne, qui s'établit à -1,2 %. Il est comparable à celui enregistré par l'Allemagne (-0,7 %), l'Italie (-0,6 %) ou l'Espagne (-0,5 %).

La consommation des papiers et cartons récupérés s'établit à plus de 5 millions de tonnes en 2013 (+2,2 %). En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit a diminué en 2013 (-6,4 %) et avoisine 1,7 millions de tonnes. Cette situation résulte de la fermeture d'un site de production ainsi que du ralentissement de la production de certaines entreprises.

- Légère amélioration de la balance commerciale malgré tout déficitaire

En 2013, la balance commerciale pour les papiers et cartons s'améliore de 10 % pour atteindre 1,6 milliards d'euros, alors que celle des pâtes à papier se détériore (-20 %, -791 millions d'euros).

La réduction de la consommation, concomitante au renforcement de la production interne dans le secteur des papiers et cartons, a entraîné une chute de 5,6 % des importations, qui proviennent dans leur quasi-totalité de pays membres de l'UE. Les trois principaux partenaires en 2013 restent l'Allemagne (22,3 %), l'Italie (11,4 %) et l'Espagne (10,8 %). Les exportations françaises de papiers et cartons enregistrent une baisse de 1,9 % par rapport à 2012, année au cours de laquelle elles avaient décliné de 5,7 %. Ce moindre recul est dû au renforcement de la demande européenne, dans un environnement économique plus favorable. Dans ce contexte, la part de l'UE dans le total des exportations françaises se renforce en 2013 atteignant 82,3 %. L'Allemagne reste le principal partenaire (25,8 %), suivie par l'Espagne (13,4 %), l'Italie (11 %) et le Royaume-Uni (10,1 %).

## *I. Produits innovants à base de bois*

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

Un rapport interministériel de prospective a été publié en 2012 et a établi les marchés innovants sur lesquels l'industrie française du bois pourrait se positionner à échéance 2020. Il a mis en évidence l'avance prise par certains pays européens et extra-européens sur des marchés spécifiques : il s'agit entre autres des Etats-Unis et du Japon pour le bois plastique ; de l'Autriche, de l'Allemagne et de la Suisse pour le bois contrecollé ; du Danemark, de la Belgique et des Pays-Bas pour le bois densifié.

L'appareil industriel français reste peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie. D'autre part, les réglementations demandent certaines évolutions pour faciliter le développement de la production dans ces secteurs.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle. En particulier, le secteur de la chimie du bois est investi : les utilisations dans le domaine de la santé, qui nécessitent d'établir des contacts professionnels avec des interlocuteurs nouveaux comme les laboratoires pharmaceutiques, et dans la chimie de spécialité sont par exemple explorées dans des projets de R&D. De nouveaux liens sont créés pour trouver les fournisseurs et clients appropriés et ainsi déboucher sur des produits industriels innovants à même d'être commercialisés sur de nouveaux marchés.

L'ensemble des acteurs participant à ces projets veillent à ce que les deux phases cruciales que sont l'industrialisation de la production et la commercialisation du produit soient réussies afin de pénétrer ces marchés porteurs et sources de développement économique pour la France.

## *J. Construction et habitat*

La construction de logements en France s'est contractée en 2013 avec une baisse de 4,2 % du nombre de mises en chantier par rapport à 2012 (333 000 au lieu de 346 000) et une diminution encore plus marquée du nombre de permis de construire délivrés (-12,6 % pour atteindre 432 900 en 2013). La baisse se poursuit au début de l'année 2014 : sur une année glissante de août 2013 à juillet 2014, le nombre de mises en chantier diminue de 10,8 %.

Le marché de la construction de locaux non résidentiels est moins affecté par cette contraction d'activité : dans ce secteur, le nombre de m<sup>2</sup> mis en chantier en 2013 a augmenté de 1,6 % alors que le nombre de m<sup>2</sup> autorisés par la délivrance d'un permis de construire a chuté de 6,3 %. Ces chiffres cachent des réalités différentes selon les secteurs d'activité : les surfaces mises en chantier pour les entrepôts, l'artisanat, le service public, l'industrie, l'hébergement hôtelier et l'exploitation agricole ou forestière sont en baisse alors qu'elles sont en hausse pour les locaux de bureaux et de commerce.

Au sein de ce marché de la construction, les 2 200 entreprises ayant une activité bois et les 30 660 salariés qui y travaillent génèrent un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros (2,16 milliards d'euros en 2012), entre autres grâce aux activités de fabrication de charpente et menuiserie, de construction de maisons individuelles, et de travaux de menuiserie et de charpente. Les bois utilisés par ces activités sont certifiés pour 92 % d'entre eux.

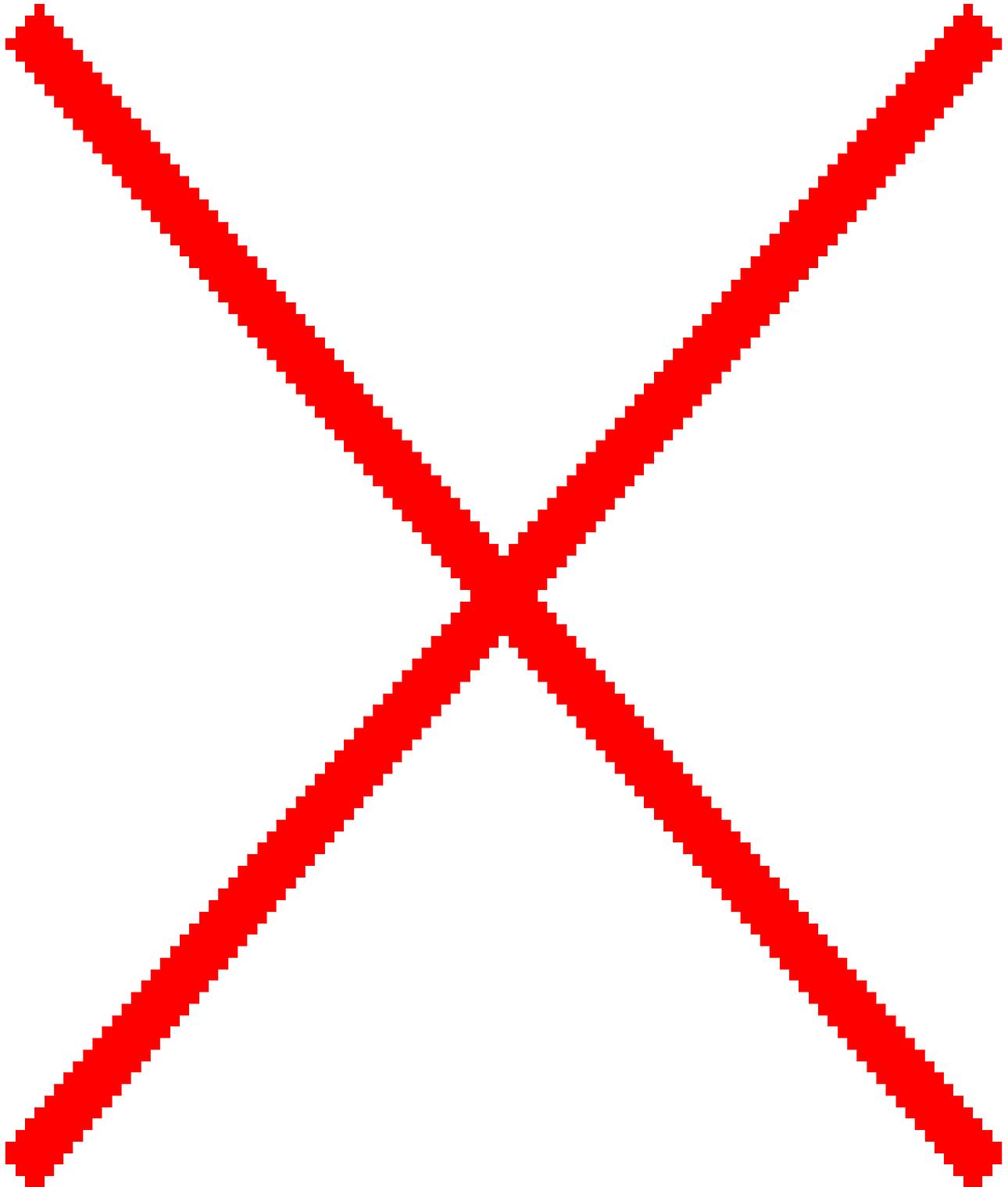
En part de marché, la construction en bois représentait en 2012 11,7 % des constructions de maisons individuelles, 7 % des logements collectifs, 17 % des extensions de maisons individuelles et 14 % du marché non-résidentiel (en particulier porté par la construction de bâtiments agricoles). Ces constructions en bois sont inégalement réparties géographiquement sur le territoire national : dans les régions de l'Est de la France qui ont une tradition forte de construction en bois, les constructions de maisons individuelles en bois représentent près de 20 % du marché, alors que ce chiffre est inférieur à 6 % dans le Sud-Est.

Ces chiffres sont issus d'une enquête nationale conduite depuis 2 ans sur le marché de la construction du bois. L'édition la plus récente, sortie en octobre 2013 et portant sur l'activité de l'année 2012, affichait en gros titre « Le bois résiste à la crise ». Ce constat résultait du gain de parts de marché du bois dans le secteur spécifique des maisons individuelles (qui s'est contracté en 2012 de 9 % par rapport à une diminution de 14 % sur l'ensemble des systèmes constructifs utilisés en maisons individuelles).

Les études pour l'année 2013 et 2014 détermineront si cette relative résistance a perduré malgré la chute continue du marché et si le potentiel de développement de l'utilisation du bois dans le marché de l'isolation thermique se confirme.

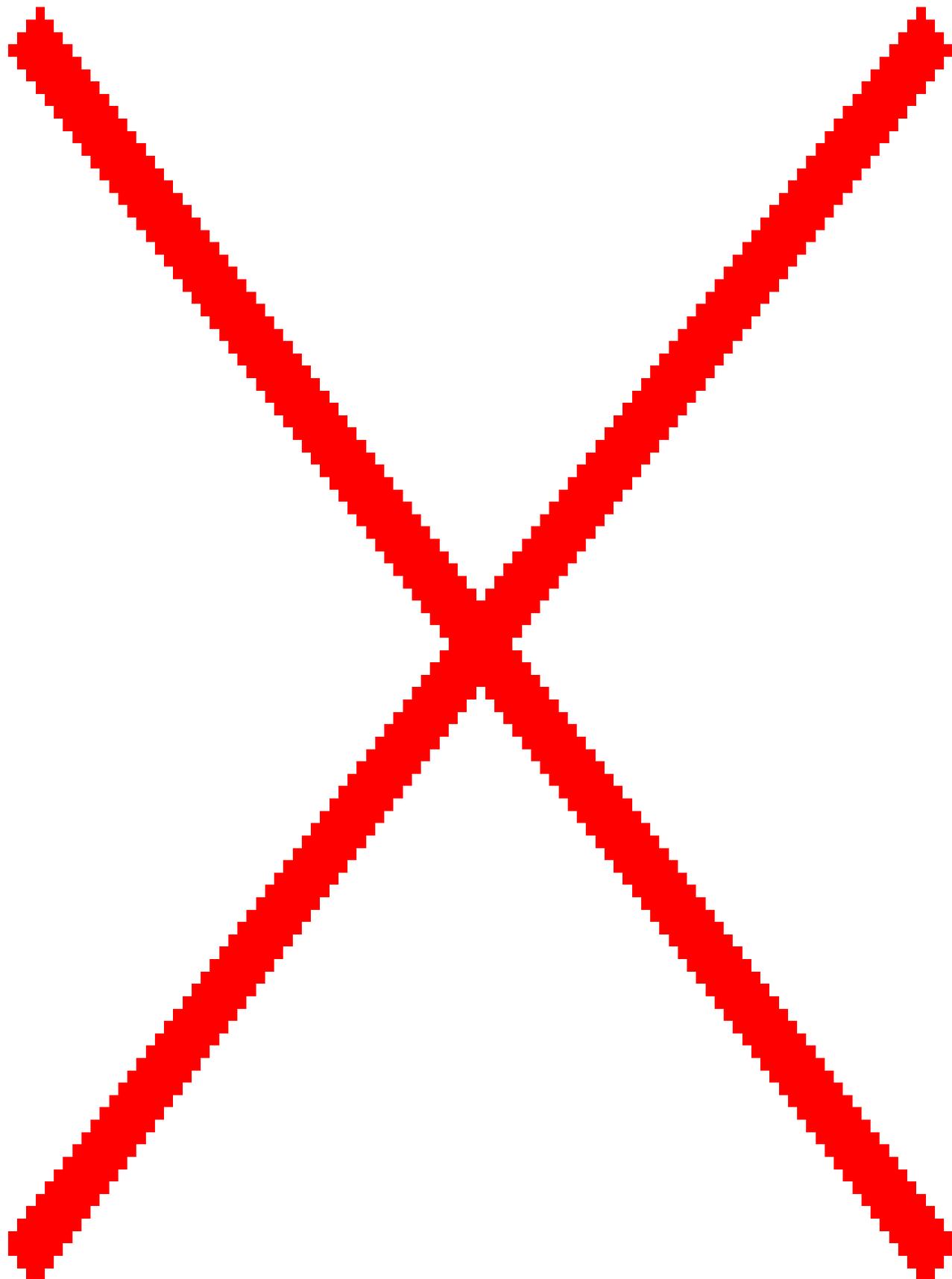
## 5. Tableaux

*TF1 : Production and trade for roundwood*



Légende pour les deux tableaux : pas de légende = données officielles, # = données historiques issues du « Timber Comitte Forecast », E = estimations, R = répétition de la donnée de l'année précédente faute de nouvelles données, N = estimations par l'administration française, C = données calculées

*TF2 : Production and trade for forest products*



Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé des forêts ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des fabricants de contreplaqués (UFC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) et la Tarnaise des Panneaux ;
- les syndicats de l'emballage (SYPAL, SIEL, SEILA et la fédération française de la tonnellerie).

Contact : Mylène Dupas ([mylene.dupas@agriculture.gouv.fr](mailto:mylene.dupas@agriculture.gouv.fr))